

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 27 septembre 2023, il a été adopté le *Règlement numéro 543 déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application du droit de retrait ou d'assujettissement en matière de compétence en sécurité incendie.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 2 octobre 2023.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et greffier-trésorier